



EUROPEAN MIGRATION FORUM

Deuxième réunion du Forum européen sur la migration

6 et 7 avril 2016

*Une approche à long terme de la migration professionnelle durable
et de l'intégration réussie – la voix de la société civile*

Rapport final

Luca Lixi

Table des matières

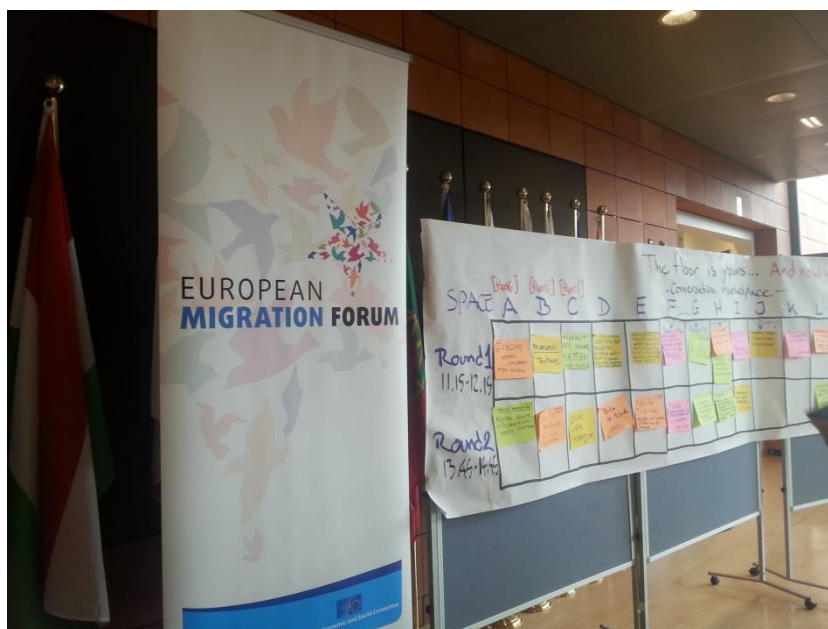
1. Présentation de la 2 ^e réunion du Forum européen sur la migration.....	3
2. Présentation du contexte: la voix des institutions.....	4
3. Ateliers: la voix de la société civile:.....	6
I. Résumé.....	6
II. Atelier A – Migrants peu et moyennement qualifiés: défis propres à ce secteur.....	8
III. Atelier B – Emploi non déclaré et exploitation au travail des migrants.....	10
IV. Atelier C – Accès au marché du travail et intégration des ressortissants de pays tiers.....	11
V. Atelier D – Rôle de l'échelon local dans l'intégration effective des ressortissants de pays tiers ...	13
4. La parole est à vous! Conversation avec la société civile	14
5. Débat en assemblée plénière: perspectives pour une approche à long terme	17

RAPPORT FINAL¹

PRÉSENTATION DE LA 2^e RÉUNION DU FORUM EUROPÉEN SUR LA MIGRATION

La deuxième réunion du Forum européen sur la migration (FEM) a eu lieu les 6 et 7 avril 2016. Organisé conjointement par la Commission européenne et le Comité économique et social européen, cet événement s'est penché sur la nécessité *d'une approche à long terme de la migration professionnelle durable et de l'intégration réussie*. Ce thème a été choisi en consultation avec les organisations de la société civile et s'appuie sur l'un des quatre principaux piliers de l'agenda européen en matière de migration, à savoir «une nouvelle politique de migration légale».

Conformément aux commentaires reçus à l'issue du premier FEM, le format du Forum a été considérablement modifié pour passer d'un style de conférence formel à une **approche participative**. Cette approche a permis d'effectuer **un travail en petits groupes** et de mener des discussions libres mais guidées. Partant des travaux menés en petits groupes et de la participation directe informelle, le deuxième jour a donné aux participants l'occasion de débattre de sujets considérés comme importants et/ou nécessitant un examen plus approfondi à l'issue des discussions du premier jour en ateliers. Les organisations de la société civile ont ainsi pu mener des échanges beaucoup plus intenses sur les préoccupations et les domaines d'intérêt commun, contribuant ainsi à créer un véritable réseau européen d'organisations. En outre, la participation de représentants des institutions de l'UE aux groupes de travail a permis à la société civile de s'adresser directement à ces institutions.



¹ Les informations et les opinions transcrites dans le présent rapport émanent de l'auteur et des intervenants et ne reflètent donc pas nécessairement la position officielle de l'Union européenne. L'Union européenne ne saurait garantir l'exactitude du contenu, et les institutions et organes de l'Union européenne, ni aucune personne agissant pour le compte de ceux-ci, ne pourront être tenus responsables pour la manière dont seront utilisés les informations et les points de vue que contient le présent rapport. Je remercie les rapporteurs des quatre ateliers pour leur contribution.

PRÉSENTATION DU CONTEXTE: LA VOIX DES INSTITUTIONS

La réunion du Forum s'est ouverte sur les exposés de **Dimitris Avramopoulos**, commissaire européen en charge de la migration et des affaires intérieures, **Markku Markkula**, président du Comité européen des régions (CdR) et **Georges Dassis**, président du Comité économique et social européen (CESE). Les intervenants ont souligné l'importance du Forum européen sur la migration en tant que plate-forme permettant aux acteurs opérant à différents niveaux dans la gouvernance de la migration en Europe d'avoir des échanges approfondis. M. Avramopoulos a souligné en particulier **le rôle essentiel de la société civile qui étaye et complète les travaux des institutions européennes** en matière de définition des objectifs et de mise en œuvre des politiques de migration et d'intégration.

Migration en Europe: la situation actuelle

Tous les intervenants ont souligné que la situation migratoire actuelle permettait et imposait de traiter la problématique de la migration comme une question commune et de la gérer de manière plus solidaire et plus humaine.

M. Avramopoulos a évoqué le renversement de la tendance en Europe, terre d'émigration devenue une région confrontée à des flux d'immigration importants. Le défi pour l'Europe consiste à trouver un moyen **de répondre à ce problème de manière unifiée et intégrée**. Selon Markku Markkula, l'Europe, région d'émigration et de diversité caractérisée par la libre circulation, doit s'inspirer de **sa propre expérience** pour trouver des solutions. George Dassis a rappelé la position adoptée depuis longtemps par la CESE sur la migration, basée sur une solidarité européenne profondément enracinée. Si cette approche avait été adoptée, l'Europe ne serait pas dans la situation très grave où elle se trouve actuellement. Le président du CESE a affirmé qu'il était **honteux que les États membres vantent le concept de solidarité** tout en se moquant totalement des valeurs fondamentales de l'Europe. Il a en effet soutenu que les **décideurs européens devaient adopter un discours différent, un discours d'accueil** des personnes ayant besoin d'être protégées et de celles pouvant contribuer au développement de cette région. Sur ce point, Markku Markkula a affirmé que pour élaborer un nouveau discours, il était fondamental de mettre l'accent sur les points positifs plutôt que sur les points négatifs et de souligner que l'Europe a besoin de cette immigration.

M. Avramopoulos a évoqué les **défis démographiques** importants qui pourraient apparaître plus tôt que prévu, notamment une **population vieillissante** et une forte **pénurie de compétences**.

Georges Dassis et Markku Markkula ont tous les deux soutenu qu'il fallait apporter un soutien substantiel à **un processus d'intégration immédiate** et le mettre en œuvre **à l'échelon local**. **Les collectivités locales et régionales doivent être considérées comme des acteurs essentiels** dans la gouvernance de la migration à multiniveaux, car ce sont elles qui doivent accueillir les migrants à leur arrivée, subvenir à leurs besoins de base, mettre en œuvre des mesures d'intégration et tenter de créer un **environnement accueillant**. Par conséquent, selon Georges Dassis, nous devrions éviter de placer les migrants **dans des centres qui ralentissent leur processus d'intégration** et de les laisser trop longtemps dans un flou juridique car cette situation a de graves conséquences sur leur vie future en Europe.

Quelle est la stratégie actuelle de l'Europe en matière de migration?

Les intervenants ont reconnu que, souvent, **les règles et politiques couchées sur papier étaient détachées de la réalité**. George Dassis, en particulier, a mis en avant le rôle du CESE dans le suivi de la situation sur le terrain, le Comité ayant envoyé 11 délégations dans 11 pays, notamment la Turquie.

Ceci reflète la nécessité, évoquée par M. Avramopoulos, de réagir sans tarder aux situations d'urgence en mettant rapidement des mesures en œuvre, en prenant des engagements budgétaires et en élaborant des politiques d'urgence. Cependant, cette approche n'est pas viable sur le long terme et ne peut constituer la seule manière dont l'Europe traite la question des migrations. L'UE **doit se doter d'une politique de migration exhaustive et à long terme** afin de s'assurer que ces crises ne se reproduisent pas. Cette stratégie doit **reposer sur la protection des personnes dans le besoin**, sur une réforme du régime d'asile européen commun (RAEC) et sur une stratégie cohérente en matière de migration économique **afin de répondre aux carences démographiques et aux besoins du marché du travail**. M. Avramopoulos a évoqué les instruments européens pertinents, notamment la **directive sur les travailleurs saisonniers**, en soulignant l'importance de créer des opportunités de migration circulaire; la **directive sur la protection des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprises**, qui facilite ces transferts; la **directive sur les étudiants et les chercheurs** ayant récemment fait l'objet d'une refonte, qui offre aux étudiants la possibilité de rester dans le pays 9 mois après l'obtention de leur diplôme ou de créer une entreprise; et la **révision prochaine de la directive dite «Carte Bleue»**, qui répondra au besoin d'attirer des migrants hautement qualifiés. Sur ce dernier point, Markku Markkula a souligné l'importance d'attirer des entrepreneurs étrangers, capables d'utiliser sur le marché européen leur expérience acquise à l'étranger.

Les trois membres du panel ont estimé que **la stratégie européenne actuelle traitait principalement des questions liées aux migrants hautement qualifiés**, alors que **les questions liées aux migrants peu et moyennement qualifiés n'étaient pas totalement traitées** à ce jour. En outre, même s'il ne s'agit pas d'une compétence législative de l'UE, l'intégration des migrants a été reconnue comme un domaine dans lequel l'UE pouvait jouer un plus grand rôle et le commissaire a annoncé l'adoption prochaine du plan d'action sur l'intégration de ressortissants de pays tiers.

Participation de la société civile

Concernant l'objet plus général du Forum, M. Avramopoulos a évoqué des thèmes spécifiques sur lesquels la participation de la société civile était particulièrement appréciable: un meilleur accès à l'emploi dans l'UE pour les migrants peu ou moyennement qualifiés, des moyens renforcés pour aider et responsabiliser les collectivités locales se situant au premier rang des questions liées aux réfugiés et aux migrants, des manières d'assurer une migration réussie et la lutte contre l'exploitation des migrants.

Tous les membres du panel ont souligné l'importance considérable de la participation de la société civile en ces temps de crise, en vue de fournir non seulement une réponse d'urgence mais également une stratégie cohérente et réactive sur le long terme. Les membres du panel se sont montrés optimistes sur le fait que la réunion du Forum européen sur la migration répondrait cette année non seulement aux besoins des organisations de la société civile mais également à ceux des institutions européennes.

ATELIERS: LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Atelier A

Thème clé: les tensions entre les besoins structurels des migrants/leur emploi fréquemment non déclaré et les dispositions législatives relatives à leur arrivée et à leur protection.

Propositions:

- Cadre général pour protéger la catégorie de travailleurs au sein de toutes les professions, quel que soit leur statut
- Ouverture des voies légales pour les professions les plus vulnérables à l'exploitation (soins aux personnes, agriculture, construction), notamment par le biais d'une base de données européenne destinée aux migrants en vue de mettre en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs
- Création d'un environnement propice, en particulier en garantissant l'accès à des services tels que la santé et la protection juridique

Atelier B

Thème clé: les dispositions relatives à la protection des droits des migrants face à l'exploitation au travail sont trop liées à leur statut

Propositions:

- La législation devrait protéger les droits humains et fondamentaux des migrants, quel que soit leur statut
- Cette législation ne doit pas être liée uniquement au trafic d'êtres humains, car la réalité suggère que ce n'est pas la seule situation en cause
- Encourager la société civile à sensibiliser les migrants à leurs droits afin de les responsabiliser
- Intensifier la couverture médiatique des conditions d'exploitation et inciter les médias à montrer le visage humain (de souffrance) de l'expérience migratoire

Atelier C

Thème clé: afin d'assurer une intégration réussie, l'approche doit être personnalisée et continue. Elle doit intégrer les différentes phases du processus.

Propositions:

- Liaison des formations linguistiques et professionnelles à un objectif tangible (certificat d'accès aux formations complémentaires, diplômes professionnels, etc.)
- Soutien aux entreprises ethniques et à l'entreprenariat des migrants, notamment à petite échelle
- Approche multisectorielle, coopérative et ascendante
- Octroi rapide d'un statut sûr, essentiel pour une intégration réussie

Atelier D

Thème clé: l'échelon local doit être responsabilisé car c'est à ce niveau que l'intégration a lieu.

Propositions:

- Encouragement du partage des bonnes pratiques
- Suivi des processus d'intégration grâce à des indicateurs locaux, là où l'intégration a lieu
- Responsabilisation des acteurs clés, notamment 1) des bénévoles, 2) de la communauté locale, 3) des collectivités locales, 4) des migrants.

ATELIER A

A) MIGRANTS PEU OU MOYENNEMENT QUALIFIÉS: défis propres à ce secteur, notamment en ce qui concerne le travail domestique et les soins aux personnes

Rapporteure: Michele Levoy

L'atelier A s'est penché sur les migrants peu ou moyennement qualifiés et a examiné les défis et réalités auxquels ils sont confrontés sur le terrain, en étudiant en particulier le travail domestique et les soins aux personnes.

Avant d'ouvrir les débats sur ce thème, il était important de s'accorder sur une définition cohérente des professions faiblement et moyennement qualifiées. Pour y parvenir, la classification internationale type des professions du BIT a été utilisée. Elle contient les indications suivantes:

- les travailleurs faiblement qualifiés font partie du groupe 9 regroupant les personnes occupant des professions élémentaires telles que les travailleurs domestiques, les nettoyeurs et les manœuvres de l'agriculture, des mines et des industries manufacturières;
- les travailleurs moyennement qualifiés des groupes 4 à 8 comprennent les employés de type administratif, le personnel des services directs aux particuliers, les commerçants et les artisans, notamment dans le secteur de la construction.

Le problème principal concernant ces deux catégories de travailleurs migrants est qu'il existe très peu de dispositions législatives pour répondre à leurs problèmes et besoins et que celles qui sont en place sont souvent détachées de la réalité. D'une part, **les voies légales d'immigration sont insuffisantes pour les travailleurs faiblement et moyennement qualifiés**, ce qui conduit à des voyages périlleux vers l'Europe. Et d'autre part, le **besoin structurel de main-d'œuvre peu et moyennement qualifiée dans nos économies** est directement proportionnel aux défis démographiques auxquels l'Europe est confrontée, ce qui conduira à une pénurie de compétences dans ces secteurs d'ici 15 à 20 ans seulement. Si ces postes ne sont pas pourvus, l'impact sur notre système social européen sera très important. Les migrants de toutes les catégories et professions pourraient donc jouer un rôle essentiel à cet égard. **Le cadre de politique devrait refléter cette réalité** et faire en sorte que les travailleurs ne soient pas placés dans une situation irrégulière ou vulnérable à un quelconque stade de leur expérience migratoire, de leur départ au moment où ils sont employés dans le pays de destination. On pourra ainsi répondre aux besoins de l'Europe ainsi qu'à ceux des migrants et, de manière fondamentale, protéger leurs droits. C'est par exemple le cas pour le personnel de soins aux personnes, dont nos économies développées et modèles sociaux ont besoin car elles ont de plus en plus recours à des formes privées de soins aux enfants et aux personnes âgées, ces services n'étant souvent pas couverts par les mécanismes ordinaires.

Perspectives

Dans de nombreux pays en Europe, les tensions entre les besoins économiques et le statut irrégulier des migrants ont souvent été traitées par des **programmes de régularisation à grande échelle**. Il convient bien sûr de **se réjouir** de cette approche, car elle reconnaît le recours important aux travailleurs étrangers dans l'économie parallèle qui, en pratique, intègre des migrants irréguliers dans nos économies européennes dès le moment où ils arrivent en Europe. La régularisation de ces migrants entraîne **l'amélioration de leur accès aux prestations sociales** et, par conséquent, facilite leur processus d'intégration.

Cependant, la régularisation des migrants est souvent une solution post hoc, intervenant après les processus de recrutement informels et les emplois irréguliers. Par conséquent, **la législation devrait être développée en vue d'éviter le recours à des programmes de régularisation et de proposer des alternatives juridiques aux situations d'irrégularité.** Ce faisant, les migrants auront plus facilement accès à leurs droits et à la protection sociale et le phénomène de déqualification (le problème répandu consistant, pour des migrants hautement qualifiés, à accepter un emploi moins qualifié du fait de leur statut irrégulier) sera réglé.

L'action stratégique nécessaire pour régler ces problèmes doit refléter le besoin de mieux comprendre les caractéristiques locales spécifiques du recrutement et de l'exploitation des migrants irréguliers et tirer parti, à cette fin, des connaissances et du savoir-faire des employeurs, syndicats, ONG et groupes de réflexion. **L'ouverture des voies légales** devrait porter sur les professions plus vulnérables à l'exploitation, qui comprennent **les soins à domicile, le travail agricole, la construction et l'hôtellerie.**

Dispositions de l'Union européenne

Différents instruments européens sont en place pour résoudre certains des problèmes déjà évoqués, notamment: la directive «**permis unique**», qui confère des garanties procédurales et un droit à l'égalité de traitement pour la plupart des travailleurs migrants, sans toutefois fixer de conditions d'admission; la **directive sur les étudiants et les chercheurs**, qui ajoute des dispositions de traitement équitable, sa refonte couvrant également d'autres catégories telles que les travailleurs **au pair** (avec, cependant, des règles facultatives); la **directive sur les travailleurs saisonniers**, qui ajoute des mesures de protection pour les migrants temporaires et la possibilité de changer d'employeur; la **directive sur les sanctions à l'encontre des employeurs**, qui régit les sanctions infligées aux employeurs qui emploient et, souvent, exploitent les migrants avec un statut irrégulier.

Il y a souvent un décalage entre les dispositions juridiques existantes et leur application. C'est en particulier le cas pour les catégories professionnelles peu qualifiées dans le contexte de la directive permis unique. Mais cela se manifeste également par l'émergence d'effets indésirables de ces politiques, comme les sanctions imposées aux migrants irréguliers et, souvent, leur retour, à la suite de l'application de la directive sur les sanctions à l'encontre des employeurs.

Proposition

Les particularités locales des différents États membres rendant très difficile l'établissement de législations européennes sur des questions précises, un **cadre législatif général** devrait être adopté pour traiter de manière exhaustive les questions abordées au cours de cet atelier, **afin de protéger les droits des migrants au sein de toutes les professions.**

Afin de **faciliter le processus légal de recrutement** de migrants peu et moyennement qualifiés, une option pourrait consister à développer une **base de données européenne de mise en relation des employeurs et des demandeurs d'emploi destinée aux migrants**, permettant aux employeurs de faire part de leurs besoins et aux travailleurs de postuler plus facilement.

À court, moyen et long terme, la priorité doit être donnée à la création d'un environnement propice pour les migrants

- 1) en leur assurant **un accès aux services** tels que la santé, qui sont la clé de leur intégration;

- 2) **en communiquant avec les employeurs** afin d'améliorer les conditions sur leur lieu de travail;
- 3) en travaillant avec **les communautés locales** en vue de faciliter les processus d'intégration;
- 4) en approfondissant les relations avec les **pays d'origine** en vue d'informer les migrants avant leur départ sur leurs droits et sur les services à leur disposition, afin de responsabiliser les migrants par l'information.

Cette démarche pourrait permettre de résoudre la contradiction entre le besoin de nos économies en migrants peu et moyennement qualifiés et le fait de ne pas disposer de législations reflétant ce besoin. Un cadre de protection des droits des migrants pourrait alors se profiler.

ATELIER B

EMPLOI NON DÉCLARÉ ET EXPLOITATION AU TRAVAIL DES MIGRANTS

Rapporteur: Marco Borraccetti

Lorsque l'on évoque les migrants peu et moyennement qualifiés en Europe, il est important d'aborder les questions de l'emploi non déclaré et de l'exploitation au travail des migrants. L'atelier B a entendu **des témoignages sur l'impact** du cadre de politique actuel sur la **protection des droits fondamentaux et des droits du travail des migrants** en Europe.

Rôle des médias

La première question examinée était la nécessité de disposer d'une **meilleure couverture médiatique de la question de l'exploitation des migrants au travail**. Jusqu'à présent, le **discours** tenu par les médias sur la migration est très lié à l'idée «*grandes vagues, masses, afflux*». **Les migrants sont dépersonnalisés** et ne sont que des chiffres, liés en particulier aux arrivées en Europe. L'important problème de l'exploitation des migrants au travail est alors dissimulé alors qu'il devrait se baser sur deux faits. Tout d'abord, les marchés du travail ont besoin de plus de travailleurs migrants. Deuxièmement, le recours au travail peu et moyennement qualifié est déjà très répandu, même s'il fait toujours largement partie de l'économie informelle. Les médias de certains pays ne montrent pas cette réalité dans leurs bulletins quotidiens et les migrants, qui sont relégués dans cette situation d'exploitation, légale ou irrégulière, sont oubliés. Il convient d'attirer l'attention du public sur cette question et **la couverture médiatique de la migration doit inclure la dimension humaine**, qui est intrinsèquement **liée à la protection des droits fondamentaux et du travail des migrants**. Ceci conduira à l'élaboration d'un nouveau discours sur ce sujet, dont la société civile pourra s'emparer pour sensibiliser les communautés locales à la protection des droits des migrants.

Rôle de la société civile

La société civile joue un rôle important dans **la communication avec les communautés locales et la sensibilisation** à l'exploitation des migrants au travail et à leurs droits. Tout d'abord, communiquer avec les populations locales conduira à une sensibilisation plus importante sur ces questions, ce qui améliorera les conditions d'intégration. Deuxièmement, **la sensibilisation** sur les droits fondamentaux et du travail doit se concentrer sur les migrants, car c'est **essentiel pour parvenir à une responsabilisation**. Puisque «savoir, c'est pouvoir», fournir à des migrants mal informés des renseignements essentiels sur leurs droits les aidera à se protéger et à s'aider eux-mêmes.

Ce partage de connaissances profitera du **développement de liens plus étroits avec des organisations de la société civile** actives au sein des communautés locales, régionales et nationales. Cette démarche entraînera la création d'une **plate-forme importante d'échange d'informations et de bonnes pratiques**, particulièrement utile lorsque les interactions avec les communautés de migrants sont difficiles. Les solutions pourront se baser sur les expériences antérieures du réseau pour surmonter les obstacles linguistiques et culturels.

Ce travail contribuera à **augmenter la confiance des migrants dans les cadres législatifs actuels**, les réseaux de soutien et les institutions, en particulier au niveau local. Il est extrêmement important **de sensibiliser et d'augmenter la confiance dans le système de protection en place** afin de contribuer directement à l'amélioration du développement et de l'application de la loi.

Droits et application de la loi

Lorsque l'on évoque l'**emploi non déclaré des migrants et leur exploitation, il convient de le faire quel que soit le statut juridique des migrants**. Le fait qu'un migrant soit victime d'exploitation ne signifie pas qu'il est dans une position irrégulière, mais reflète une situation de vulnérabilité, que ce migrant soit régulier ou irrégulier. Cette vulnérabilité doit être considérée comme sous-jacente à toute exploitation et tous les efforts doivent être consentis afin de résoudre ce problème. L'un des points de départ pourrait consister à **rompre le lien entre autorisation de rester dans le pays et offre d'emploi**, car celui-ci augmente la vulnérabilité des migrants en leur faisant penser qu'ils sont obligés d'accepter certains types d'emploi.

Si une personne est exploitée lors de la récolte de cultures, sa situation n'est pas liée au trafic mais à l'exploitation. Les exploiters, dans ce cas, ne sont pas des membres d'un réseau criminel (international), mais ils exploitent tout de même une main-d'œuvre constituée de migrants et violent les droits du travail et les droits fondamentaux des migrants. Cet état de fait devrait se refléter dans la **législation, qui ne devrait pas simplement supposer un lien entre la situation irrégulière des migrants et l'exploitation**.

Proposition

La proposition présentée vise à développer un cadre de politique renforcé permettant d'infliger **de lourdes sanctions aux exploiters sans établir nécessairement de lien avec le trafic ni avec la situation irrégulière des migrants**. Conjointement avec un mécanisme de poursuites judiciaires contre les trafiquants, un système de protection des migrants visant à poursuivre ceux qui tirent profit de l'exploitation des migrants doit également être développé.

ATELIER C

ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET INTÉGRATION DES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS, NOTAMMENT DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS

Rapporteur: Maria Vincenza Desiderio

Comme l'a montré l'événement FEM, la gestion de la migration ne peut se limiter à des mesures de court terme pour résoudre la crise migratoire. Des approches parallèles sont nécessaires pour développer un plan d'intégration économique et sociale sur le moyen et le long terme. Il convient de tirer parti de la nouvelle dynamique des politiques d'intégration. L'atelier C s'est attaché à faire

émerger des idées sur la manière de renforcer cette stratégie exhaustive à long terme en étudiant l'accès au marché du travail et l'intégration des ressortissants de pays tiers, notamment les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Soutenir l'intégration des migrants: se baser sur les solutions existantes

La première chose à garder à l'esprit lors de l'élaboration de stratégies d'intégration, c'est que **le soutien aux migrants doit être personnalisé**. Une approche «à taille unique» ne permet pas de régler les problèmes qui surgissent au niveau local. De fait, le rôle de la **société civile**, profondément enracinée à l'échelon local, dans la **traduction des besoins des communautés locales**, est fondamental et celle-ci devrait être soutenue dans cette tâche.

En agissant de cette manière, des mesures pourraient être mises en œuvre afin de **responsabiliser les migrants plutôt que de se concentrer sur l'aide à leur apporter**.

Les mesures de soutien habituelles, notamment **la formation linguistique et professionnelle**, doivent continuer. Cependant, il est important que cette **formation soit, dans la mesure du possible, liée à un résultat tangible**, qu'il s'agisse d'un certificat ouvrant la voie à des formations supplémentaires, d'un diplôme ayant de la valeur sur le marché du travail ou encore d'un placement professionnel. Il s'agit d'une manière de créer de la motivation et d'éviter la frustration de participer à des formations inutiles tout en assurant la **continuité du processus d'intégration**, qui est fondamental pour la réussite de ce projet. Une coopération étroite entre les différents acteurs, tels que les prestataires de services éducatifs, les employeurs et les prestataires de services d'intégration, est nécessaire afin de mettre bout à bout toutes les phases de ce processus continu.

Le travail indépendant doit également être envisagé comme un **moyen d'intégrer les nouveaux arrivants et les réfugiés**. Par exemple, les entreprises ethniques pourraient jouer un rôle important dans l'intégration dans l'économie officielle de migrants disposant de compétences qui ne sont pas immédiatement transférables au marché du travail local. Autoriser et soutenir de tels investissements contribuerait de manière non négligeable à atteindre cet objectif.

Afin d'assurer la continuité du processus d'intégration, il est essentiel que des **partenariats multisectoriels** soient créés et soutenus. Ceux-ci doivent refléter deux facettes. Tout d'abord, cette coordination doit adopter une **approche ascendante** en conservant la flexibilité nécessaire pour le développement de nouvelles initiatives spontanées. Ensuite, il est tout de même **nécessaire qu'une plate-forme réunisse les différents acteurs et coordonne leur action** afin d'assurer la cohérence de la stratégie globale et d'éviter le dédoublement des tâches et le gaspillage des fonds.

Pour y parvenir, **des fonds doivent également** être débloqués pour **les petites organisations**, qui peuvent jouer un rôle important dans cette approche ascendante multisectorielle. Les fonds doivent par conséquent être dirigés vers des initiatives bien coordonnées au fonctionnement éprouvé.

Enfin, la question de **l'accès rapide à un statut sûr (résidence)** doit être traitée car cet accès est fondamental pour faciliter l'accès au marché du travail et l'intégration des migrants. De fait, même si l'on réduit considérablement les restrictions à l'emploi auxquelles sont confrontés les demandeurs d'asile dont les demandes sont en cours, les personnes restent dans une position vulnérable lorsqu'il s'agit de trouver un emploi. Les employeurs préfèrent ne pas investir dans des demandeurs d'asile qui pourraient être forcés de partir dans les 3 mois, ce qui fait obstacle à leur intégration sur le marché du travail. Ainsi, tous les efforts doivent être déployés afin de **leur octroyer un statut juridique sûr dans des délais adaptés**.

La coopération des acteurs à multiveaux est essentielle pour atteindre ces objectifs. Il s'agit là, également, du pilier de l'élaboration d'une série de mesures durables sur le long terme. La **coopération** permettra d'atteindre les meilleurs résultats **tout en maintenant** l'intérêt politique qui s'est manifesté face à la crise migratoire et elle **produira également des résultats tangibles**.

ATELIER D

Rôle de l'échelon local dans l'intégration effective des ressortissants de pays tiers, notamment des demandeurs d'asile et des réfugiés

Rapporteur: Orland Cardona

L'atelier D a analysé de nombreux thèmes transversaux à travers le prisme des acteurs locaux en examinant leur rôle dans l'intégration effective des ressortissants de pays tiers, notamment des demandeurs d'asile et des réfugiés. De fait, c'est au niveau local que les problèmes se présentent et que les acteurs ressentent la pression et sont contraints de réagir et de trouver rapidement des solutions. Par conséquent, **l'approche européenne de l'intégration** doit être considérée comme un **cadre global essentiellement constitué des expériences vécues à l'échelon local**, où l'intégration a lieu. L'échelon local et régional doit jouer un rôle central, s'intégrer à la coordination à multiveaux et être pris en compte dans la répartition du financement.

Bonnes pratiques

Le travail réalisé sur le terrain à l'échelon local et régional pour répondre à la récente augmentation des arrivées a permis de mettre en évidence un certain nombre de bonnes pratiques. Celles-ci peuvent s'appliquer dans différents contextes lorsque surviennent des problèmes similaires.

Le logement a été identifié comme étant **un obstacle fréquent à l'intégration des migrants**. Il est dû aux obstacles linguistiques et culturels ainsi qu'à un manque d'information des migrants sur leurs droits et sur les dispositions juridiques relatives au logement. Ainsi, aider les migrants à accéder au logement est une étape importante vers leur intégration. On peut y parvenir, par exemple, en devenant intermédiaire entre eux et les propriétaires, afin de responsabiliser les migrants sur le marché du logement.

Les campagnes de réception et d'accueil constituent un facteur important d'intégration, puisque leur impact potentiel sur toute la communauté peut aider à **rendre le discours moins hostile envers les migrants**. Un discours plus accueillant au niveau local offrira un terrain plus fertile pour une intégration réussie. La participation de bénévoles, à cet égard, est un aspect important qui devrait être activement développé dans les communautés locales et régionales partout en Europe.

À titre d'autre exemple de bonne pratique, citons **l'encadrement des élèves ayant le plus de difficultés à l'école** par des étudiants à l'université qui les aident à progresser et à atteindre un niveau d'éducation plus élevé.

Soutien nécessaire pour favoriser les bonnes pratiques

Il est important de renforcer le **suivi de l'intégration sur la base d'indicateurs**. Ce suivi doit refléter la réalité non seulement au niveau national, mais également **à l'échelon local et régional**.

De nombreux **migrants développent leurs propres initiatives** en se basant sur les réseaux de migrants déjà établis dans diverses communautés locales. Celles-ci peuvent s'avérer extrêmement importantes pour renforcer la participation des migrants moins bien intégrés. Par conséquent, les collectivités locales et la société civile devraient pouvoir soutenir ces initiatives lorsque c'est nécessaire.

Pour promouvoir de telles initiatives ainsi que de nombreuses autres stratégies à l'échelon local et régional, il convient de toujours reconnaître **le rôle essentiel des quatre acteurs suivants dans le processus d'intégration**:

- 1) **les bénévoles**, qui à travers les campagnes d'information et de sensibilisation, peuvent atteindre des résultats considérables en termes d'élaboration d'un discours d'accueil;
- 2) **les communautés locales**, dont le rôle principal est de renforcer le développement des communautés en assurant un degré plus élevé d'implication et d'intégration dans les sociétés locales;
- 3) **les collectivités locales**, avec qui un dialogue plus poussé doit être entretenu pour assurer une coopération plus étroite.
- 4) **les migrants**: il convient de suivre les progrès de l'intégration et de s'intéresser directement à leur expérience.

Ces initiatives constituent des exemples de mesures nécessaires pour renforcer le rôle de l'échelon local et régional dans l'intégration des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, et fournissent également des informations sur les acteurs qui doivent être responsabilisés et pris en considération afin de générer les résultats souhaités. Pour développer une approche centrée sur les migrants à court, moyen et long terme, il convient de tenir compte des points de vue qui s'expriment localement.

LA PAROLE EST À VOUS! CONVERSATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le deuxième jour du FEM, les discussions en petits groupes ont porté sur des thèmes qui avaient été directement choisis par les représentants de la société civile le matin de l'événement. Ceci a permis de mettre en œuvre une approche participative pour examiner les questions qui avaient seulement été évoquées au cours des ateliers, mais sur lesquelles il était nécessaire de se pencher plus avant. Cette approche participative a facilité les conversations informelles entre les membres de la société civile, mais a également permis aux responsables des politiques des institutions de l'UE de participer aux conversations. Des groupes de travail ont été formés pour aborder des questions pouvant être regroupées comme suit:

- infléchissement du discours européen sur la migration,
- renforcement de la coopération entre les parties prenantes,
- attention accordée aux vulnérabilités particulières des migrants,
- protection des droits des travailleurs migrants,
- réflexions sur la communication de la Commission sur la réforme du RAEC.

Infléchissement du discours européen sur la migration

Au cours de la réunion du FEM, les intervenants ont souligné l'importance du **développement d'un discours alternatif** sur les migrations afin de s'opposer aux discours populistes et xénophobes faisant actuellement rage en Europe. «Vagues», «invasion», «masses»... tous ces termes utilisés en

permanence pour parler des migrants **déshumanisent le débat sur la migration** et détournent l'attention des besoins des migrants en tant qu'êtres humains. La première étape dans la lutte contre les mouvements racistes et xénophobes dans toute l'Europe consiste à s'opposer aux leaders politiques qui contribuent à ces discours et en bénéficient et à proposer un discours basé sur des valeurs d'humanité et de solidarité. Pour ce faire, le **rôle des médias est essentiel**, car ceux-ci ont la possibilité d'arrêter de déshumaniser les migrants dans leurs bulletins d'information. Il en découle les recommandations suivantes:

- s'assurer que toutes les parties prenantes militent activement pour une couverture médiatique raisonnable;
- adopter un code de conduite et rédiger un manuel de bonne pratique sur la couverture médiatique liée aux migrants en mettant en évidence leur dimension humaine;
- promouvoir le partage des bonnes pratiques à travers une plate-forme de coordination virtuelle au niveau de l'UE;
- faciliter le développement d'échanges interculturels plus fréquents entre les journalistes travaillant dans différents contextes / pays où les approches basées sur les droits sont reconnues comme étant une réalité.

Renforcement de la coopération entre les parties prenantes.

LE FEM a notamment pour objectif de fournir une plate-forme au sein de laquelle les différentes parties prenantes peuvent coopérer et participer à des conversations avec les institutions de l'UE. Au cours de la réunion du FEM, certaines discussions ont porté sur cette question, soulignant la nécessité de **poursuivre cette approche coopérative au-delà du FEM**. Dans le cadre de cette coopération multisectorielle et à multiniveaux, tous les efforts doivent être mis en œuvre pour inclure les organisations de la société civile (OSC), les collectivités publiques à tous les échelons, le secteur privé, les syndicats et les organisations s'occupant des migrants. Il est nécessaire:

- de faire pression sur les entreprises en expliquant les avantages liés à une main-d'œuvre composée de travailleurs migrants dans différents domaines (PME, entreprises multinationales etc.);
- faire participer le secteur privé au FEM et à d'autres travaux relatifs à la politique migratoire;
- insister pour inclure les migrants sans papiers dans le travail des syndicats
- s'assurer que les syndicats militent pour le principe «même travail, même rémunération», quel que soit le statut;
- faire collaborer les inspectorats du travail, les OSC et les syndicats;
- augmenter la représentation des migrants à tous les niveaux;
- développer des plates-formes permettant un partage rapide des informations. Ceci pourrait se concrétiser par la création d'un outil en ligne regroupant tous les acteurs participant au FEM, ce qui faciliterait considérablement la coopération transfrontalière, la coordination et le partage des bonnes pratiques;
- considérer la coopération comme un processus plutôt qu'une rencontre unique afin de créer un environnement de confiance propice à la collaboration.

Attention accordée aux vulnérabilités particulières des migrants

Le fait de traiter les migrants comme des masses homogènes a pour effet de les déshumaniser. Par conséquent, les vulnérabilités particulières affectant les communautés de migrants sont ignorées. Il peut s'agir des questions de genre ou de santé mentale, qui n'épargnent pas les enfants. Traiter ces

problèmes est non seulement primordial pour le bien-être des migrants vulnérables, mais c'est également une première étape importante vers leur intégration sociale et économique. Trop souvent, ces problèmes ne sont pas traités, ce qui place les migrants dans une situation de double vulnérabilité. Concernant la santé mentale en particulier, outre les personnes souffrant de problèmes préexistants, certains migrants peuvent développer des problèmes à la suite de voyages périlleux. Afin de traiter ces situations de manière adaptée, il est important de:

- prêter attention aux questions de genre dans le prochain plan d'action sur l'intégration;
- mettre à disposition des équipes multidisciplinaires pour traiter les problèmes liés à l'intégration (aides sociales, psychologues etc.);
- élaborer des lignes directrices communes pour les travailleurs humanitaires travaillant sur certains problèmes dans des centres d'accueil, notamment les questions mentales et sexuelles;
- informer les victimes de haine raciale et de discours de haine sur la manière d'accéder à des organismes de promotion de l'égalité;
- organiser des campagnes de sensibilisation au sein des groupes de migrants pour traiter de la stigmatisation des problèmes mentaux et sexuels au sein des communautés de migrants.

Protection des droits des travailleurs migrants,

La protection des droits des travailleurs migrants ne devrait jamais être liée à leur statut juridique. Il est important de décriminaliser les travailleurs sans papiers car cette criminalisation les place dans une situation extrêmement vulnérable risquant de déboucher sur une violation de leurs droits fondamentaux. Il en résulte, par exemple, des situations dans lesquelles les migrants ne sont pas payés, mais craignent la déportation s'ils font appel aux autorités. En outre, le statut de sans-papiers découle souvent de restrictions sur les mouvements secondaires. Pour ces raisons, il est important de:

- mettre en œuvre des programmes de régularisation;
- ne pas attacher l'employé à l'employeur et de permettre aux travailleurs migrants de quitter leur emploi ou d'en changer sans craindre de perdre leur permis de séjour;
- imposer des sanctions aux employeurs qui violent les droits des migrants (p. ex. en ne payant pas leur salaire) et d'y ajouter des amendes liées au remboursement des rémunérations dues;
- réduire la migration irrégulière en ne limitant pas les mouvements des migrants disposant d'un permis de séjour régulier au sein de l'UE / de l'espace Schengen et en leur permettant de chercher un emploi dans un autre État membre;
- éviter la déqualification en mettant en place un programme efficace de reconnaissance des qualifications au niveau de l'UE, y compris pour les emplois peu et moyennement qualifiés;
- créer un pack de bienvenue pour les travailleurs migrants contenant des informations sur leurs droits et les démarches à effectuer pour obtenir les qualifications reconnues.

Réflexions sur la communication de la Commission sur la réforme du RAEC

Au cours de la réunion du FEM, des inquiétudes ont été soulevées au sujet de la communication de la Commission publiée le 6 avril et intitulée «Vers une réforme du régime d'asile européen commun et une amélioration des voies d'entrée légale en Europe». De nombreux participants ont vu la communication comme une première étape vers une limitation des droits des personnes ayant besoin de protection. Elle pourrait ouvrir la voie à une augmentation des arrivées légales, à condition cependant que la protection puisse être retirée dès qu'elle n'est plus nécessaire. La communication a été considérée comme une menace substantielle à l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale. Elle pourrait potentiellement laisser les personnes dans une situation d'incertitude

perpétuelle qui ferait largement obstacle à leur intégration. Il serait absurde, en effet, que les employeurs et prestataires de services (collectivités locales, gouvernements nationaux, etc.) investissent dans des personnes vouées à partir. Ce danger a été considéré comme susceptible d'entraîner des problèmes d'intégration, à la fois économiques et sociaux, ainsi que des difficultés pour trouver des formations et emplois stables. Il en résulterait également des problèmes de logement et de santé mentale découlant de cette situation de vulnérabilité. En conséquence, les participants émettent les recommandations suivantes:

- éviter de revenir sur les dispositions relatives au regroupement familial car cela fermerait la seule voie légale de protection sûre que de nombreuses personnes dans le besoin ont à leur disposition pour rejoindre l'UE, ce qui va à l'encontre de l'objectif poursuivi par la communication elle-même;
- éviter la criminalisation des mouvements secondaires car le nombre de personnes se retrouvant dans une situation irrégulière augmenterait automatiquement;
- assurer le droit à l'inclusion sociale sur le long terme dans l'Union européenne en militant pour une mise en œuvre plus efficace des directives existantes sur l'asile et le regroupement familial;
- s'assurer qu'un accès rapide et équitable au marché du travail, au logement et aux formations est proposé aux personnes dans le besoin.

DÉBAT EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE: PERSPECTIVES POUR UNE APPROCHE À LONG TERME

La dernière table ronde a permis aux représentants des institutions européennes de réfléchir et de réagir aux contributions formulées durant le Forum. Les intervenants étaient les suivants: **Matthias Ruete**, directeur-général de la DG Migration et affaires intérieures; **Claude Moraes**, président de la commission LIBE au Parlement européen; **Roel Gans**, directeur des affaires internationales, ministère des affaires sociales et de l'emploi, au nom de la présidence néerlandaise du Conseil de l'UE; **Dimitris Kalogeropoulos**, membre du Comité des régions et **Cristian Pîrvulescu**, président du groupe d'étude permanent «Immigration et intégration», Comité économique et social européen. Claude Moraes, qui n'a pu participer au Forum, a rédigé une note qui a été lue à haute voix par Belinda Pyke, directrice de la migration et de la mobilité, DG Affaires intérieures, qui a présidé le débat. Il restait suffisamment de temps pour une longue séance de questions-réponses.

Les contributions à la table ronde se sont principalement concentrées sur deux grands thèmes: 1) la **stratégie européenne actuelle sur la migration**, 2) l'approche et les valeurs sur lesquelles la **future stratégie européenne à long terme** devrait se baser.

Matthias Ruete, se penchant sur les aspects positifs de la nouvelle approche participative du Forum, a mis en évidence certaines **questions transversales** ayant émergé lors des contributions, c'est-à-dire: l'appel lancé pour **une approche exhaustive et non sectorielle des migrants peu et moyennement qualifiés**; la nécessité d'intensifier les efforts pour mettre à la disposition des personnes prêtes à s'engager dans leur itinéraire migratoire **des informations avant leur départ**; l'importance de nouer **des relations étroites avec les partenaires sociaux et les acteurs du monde des affaires**; la nécessité de **créer des liens de confiance plus solides entre les communautés de migrants et les institutions** en mettant l'accent sur la responsabilisation des échelons locaux et régionaux afin de permettre à ces liens de confiance de se former dès l'arrivée des migrants dans l'UE. Matthias Ruete a également **clarifié la communication sur la réforme du RAEC**, celle-ci ayant été critiquée par

plusieurs représentants de la société civile lors de l'événement. M. Ruete a souligné que tous les participants étaient **fermement attachés à assurer l'existence de voies légales pour les migrants et à garantir la protection** des personnes dans le besoin. Cependant, M. Ruete a également demandé aux participants de comprendre que la Commission devait rester pragmatique dans l'élaboration de ses politiques, la réalité dans toute l'Europe étant trop souvent caractérisée par la construction de murs et de barrières et par la montée de la xénophobie. Cette situation constitue un **défi épineux dans la négociation de nouvelles politiques** qui auraient pour effet d'augmenter le nombre d'entrées en Europe. La Commission rétablit l'équilibre en réalisant des investissements politiques et budgétaires dans les programmes de relocalisation et de réinstallation et dans les mécanismes de protection des migrants arrivant en Europe.

L'exposé de **Claude Moraes** a largement reflété ces points, soutenant en particulier que la conclusion **de partenariats supplémentaires entre différents niveaux** était essentielle pour développer une stratégie européenne à long terme sur la migration et l'intégration. En particulier, cette stratégie devrait intégrer les avancées enregistrées sur les dispositions relatives aux migrants hautement qualifiés (comme pour la directive Carte Bleue) en créant **de nouvelles voies légales** permettant aux **migrants économiques** de venir en Europe sans risquer leur vie et sans être ensuite exploités. M. Moraes a conclu que le Parlement européen avait très à cœur de continuer à développer ses relations avec la société civile afin de remédier aux carences du cadre législatif actuel de l'UE.

Roel Gans a également souligné l'importance des partenariats avec la société civile, appelant en particulier les **États membres à mettre en place un processus complet de consultation avec les professionnels** lors de l'élaboration de mesures d'intégration. Il a également souligné l'importance du partage des bonnes pratiques entre les États membres. Même si la Commission n'a pas de compétence directe en matière de législation sur ces questions d'intégration, elle a un rôle à jouer dans la facilitation de ce dialogue. La publication d'un nouveau plan d'action sur l'intégration constituerait une étape importante dans cette direction. Concernant les migrants peu et moyennement qualifiés, M. Gans a souligné l'importance de garantir le **droit des migrants à un travail décent** dans le cadre de l'OIT; à cet égard, la création de la **plate-forme sur le travail non déclaré** a été saluée comme un pas important dans la lutte essentielle contre l'exploitation des travailleurs, notamment migrants, et en direction du renforcement de la coopération transfrontalière.

Le représentant du Comité des régions, Dimitris Kalogeropoulos et le représentant du Comité économique et social européen, Cristian Pîrvulescu, ont souligné la nécessité de développer de nouveaux discours sur l'accueil et l'intégration des migrants et des réfugiés, plaçant les collectivités locales et régionales au cœur de cette question.

Évoquant la réalité de la crise dans laquelle est plongée l'Europe, **Dimitris Kalogeropoulos** a souligné l'importance de créer de nouvelles synergies et de nouveaux partenariats entre les acteurs concernés par la gouvernance à multiveaux des migrations. Tout d'abord, ces synergies doivent être développées entre les **États membres qui ne parviennent pas à mettre en œuvre la solidarité**. Ce **partenariat** et cette cohésion doivent ensuite se répercuter **sur les pays voisins**, les acteurs principaux et les parties prenantes aux défis liés à la migration auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. M. Kalogeropoulos a également souligné **l'importance des collectivités locales et régionales**, puisque l'intégration constitue un défi essentiel du fait du grand nombre d'arrivées qu'elles ont à traiter au quotidien. Malgré le manque de ressources, ces collectivités font un travail extraordinaire. Cependant, elles doivent pouvoir bénéficier de soutiens et de financements puisque c'est au niveau local que l'intégration commence et prend forme. Le nouveau discours étayant les futures stratégies européennes à long terme sur la migration devrait se baser sur le rôle central des

personnes et sur l'implication des communautés locales dans l'accueil des migrants et des personnes ayant besoin de protection, afin de refléter à la fois **nos besoins économiques et démographiques et notre devoir d'octroyer l'asile** aux personnes dans le besoin. Se faisant l'écho du Comité des régions, M. Kalogeropoulos a salué l'existence du Forum européen sur la migration, qui est un véritable exemple des avantages du travail collaboratif.

Pour conclure la table ronde, **Cristian Pîrvulescu** a évoqué non seulement l'importance du Forum en tant que plate-forme de dialogue, mais également la **nécessité d'assurer un suivi adapté** et de faire en sorte que les relations et échanges ayant eu lieu lors du Forum ne disparaissent pas aussitôt après sa clôture. Aussi, M. Pîrvulescu a-t-il annoncé qu'en mai de cette année, le CESE inviterait des représentants de la société civile bruxelloise à une réunion de suivi². En accord avec les intervenants précédents, M. Pîrvulescu a affirmé qu'il était essentiel d'**intégrer la population et les collectivités locales dans la stratégie commune européenne sur la migration** et a donné l'exemple des résultats du débat sur la migration [«Votre Europe, votre avis»](#) avec les élèves du secondaire.

Questions et réponses

Questions de l'auditoire s'adressant principalement à Matthias Ruete et à Roel Gans et portant principalement sur **les deux sujets principaux** de la dernière communication, c'est-à-dire la **réforme du régime d'asile européen commun** et l'**amélioration des voies légales** pour rejoindre l'Europe.

Conformément aux discussions générales du Forum, les participants ont réfléchi à la meilleure manière de **continuer** de reconnaître la nécessité d'une **stratégie à long terme sur la migration** intégrant les migrants faiblement et moyennement qualifiés. Cette stratégie devrait ouvrir des **voies légales** permettant d'éviter que les migrants soient obligés de se lancer dans des voyages dangereux et de se retrouver dans des situations irrégulières débouchant souvent sur des situations d'exploitation.

Les questions concernant la **réforme du RAEC** reflétaient largement les discussions du Forum et exprimaient les inquiétudes soulevées sur **l'érosion possible du cadre de protection actuel** dans le régime d'asile prévu. La société civile a exprimé son souhait d'être consultée avant toute action législative. Des doutes ont été émis quant à la **viabilité d'une stratégie basée sur des programmes de relocalisation de grande envergure**, étant donné **les échecs enregistrés par ces mécanismes** au cours de l'année écoulée. En règle générale, des préoccupations ont été soulevées sur les implications pratiques de la proposition de la Commission en termes d'opposition des États membres.

M. Ruete a répondu à ces questions en faisant référence à la situation actuelle du régime d'asile européen, c'est-à-dire le principe du **«premier pays d'arrivée»** visé par le règlement de Dublin. **L'échec de ce principe peut être constaté tous les jours** en Grèce, en Italie et à Malte. C'est pour cette raison que la politique d'asile doit faire l'objet d'une révision. Selon M. Ruete il est exact que la relocalisation a été lente et instable jusqu'à présent, mais la tendance et la dynamique récentes nous donnent des raisons d'être optimistes. Une attention particulière a également été accordée au **rôle présent et futur de la société civile dans les mécanismes de relocalisation**. Ainsi, les nouvelles propositions insistent fortement sur le rôle de la société civile. **M. Ruete a souligné l'intérêt de fournir des commentaires** et avis sur la communication proposée. Il a indiqué avec force que cela devait être fait rapidement car le calendrier des étapes suivantes n'était pas clair mais pourrait évoluer rapidement.

² Cette réunion est désormais programmée pour le 9 juin.

Concernant une **stratégie à long terme intégrant les niveaux de compétence faibles et moyens**, le directeur général a souligné les **difficultés de négocier sur le sujet**. Il a insisté sur la détermination de la Commission à développer une stratégie permettant l'augmentation des arrivées légales dans l'UE. **M. Gans** a également fait référence à la nouvelle **plate-forme sur le travail non déclaré** comme étant un outil intéressant dans la **lutte contre l'exploitation** des migrants, quel que soit le type de profession ou le statut.

Pour conclure, **Matthias Ruete** a souligné que l'échec auquel nous sommes confrontés au quotidien découlait moins d'une approche supranationale européenne malavisée **que du fort héritage intergouvernemental** qui caractérise les questions liées aux affaires intérieures européennes. Autrefois, les questions liées à la migration et à l'asile étaient soumises au vote unanime du Conseil et au système à trois piliers et **c'est seulement récemment que l'UE a commencé à développer une approche réellement supranationale**. **Dimitris Kalogeropoulos** et **Cristian Pîrvulescu** ont convenu que des efforts devaient être faits pour développer un **discours basé sur les besoins économiques et démographiques de migration** et ont rappelé la **responsabilité européenne de protection des personnes dans le besoin**.
